

■ SAISON 2024-2025

ÉCOLE DU COLLECTIF MISFITS

Dossier à remplir

Nom, prénom :

Adresse :

CP, Ville :

Date de naissance :
 J J M M A A

Téléphone : Téléphone des parents:

Mail : Mails des parents:

Classe ou profession:

Dans quel groupe es-tu?

Tarifs anciens et nouveaux adhérents

<input type="checkbox"/>	COURS ROSTAND - EVEIL (3-6 ans) mercredi de 10h15 à 11h	210€ ou 230€/an
<input type="checkbox"/>	COURS BONNAL - EVEIL (3-6 ans) samedi de 10h15 à 11h	210€ ou 230€/an
<input type="checkbox"/>	COURS HUGO - ENFANTS (6-11 ans) mercredi de 11h à 12h30	290€ ou 310€/an
<input type="checkbox"/>	COURS DURAS - ENFANTS (6-11 ans) mercredi de 14h à 15h30	290€ ou 310€/an
<input type="checkbox"/>	COURS ZELLER - ENFANTS (6-11 ans) samedi de 11h à 12h30	290€ ou 310€/an
<input type="checkbox"/>	COURS MICHALIK - COLLÉGIENS - mardi de 18h à 19h30	300€ ou 320€/an
<input type="checkbox"/>	COURS MOUREY - COLLÉGIENS - mercredi de 15h à 16h30	300€ ou 320€/an
<input type="checkbox"/>	COURS BECKET - COLLÉGIENS IMPRO - mercredi de 16h30 à 18h	290€ ou 320€/an
<input type="checkbox"/>	COURS POMMERAT - LYCÉENS - lundi de 18h30 à 20h	310€ ou 320€/an
<input type="checkbox"/>	COURS CAMUS - LYCÉENS - mercredi de 13h30 à 15h	310€ ou 320€/an
<input type="checkbox"/>	COURS MOLIERE - ADULTES - lundi de 20h à 22h	390€ ou 410€/an
<input type="checkbox"/>	COURS RACINE - ADULTES - mardi de 19h30 à 21h30	390€ ou 410€/an
<input type="checkbox"/>	COURS REZA - ADULTES - mercredi de 20h30 à 22h30	390€ ou 410€/an
<input type="checkbox"/>	COURS MUSSET - ADULTES - jeudi de 10h à 12h	360€ ou 380€/an
<input type="checkbox"/>	COURS FEYDEAU - ADULTES IMPRO AVANCÉS- mercredi de 18h30 à 20h30	390€ ou 410€/an
<input type="checkbox"/>	COURS RIBES - ADULTES IMPRO DÉBUTANTS - jeudi de 18h30 à 20h	310€ ou 330€/an
<input type="checkbox"/>	COURS DURIF - ADULTES IMPRO -vendredi de 18h à 19h30	310€ ou 320€/an
<input type="checkbox"/>	COURS BUREAU - ADULTES IMPRO AVANCÉS - vendredi de 19h30 à 21h30	390€ ou 410€/an
<input type="checkbox"/>	COURS DANSE-THÉÂTRE - ADULTES PROFESSIONNELS - mardi de 12h à 13h	290€ ou 310€/an

SAISON 2024-2025

ÉCOLE DU COLLECTIF MISFITS

Dossier à remplir

Des problèmes de santé?

Médicaments:

Médecin traitant:

Qui contacter en cas d'urgence?:

Livre préféré :

Film préféré :

Pièce préférée :

Il suffit de mettre une croix si tu es d'accord

- Faire un spectacle de fin d'année
- Droit à l'image
- Partir seul(e) de la salle (mineurs)
- Participer à des projets du Collectif
- Devenir membre du bureau ou bénévole
- Voir des spectacles au théâtre de Villefranche (avec réduction sur les entrées)

Mode de paiement

- 1 fois
- 2 fois
- 3 fois
- CB
- CHEQUE
- EN LIGNE

Adhésion 2024-2025 (compris dans le tarif indiqué)

- Nouvel élève - 160€
- Ancien élève - 140€

TOTAL:

Remarques?

Règlement intérieur

Diffusion des photographies :

Dans le cas où j'autorise le Collectif Misfits à utiliser et diffuser les photographies prises dans le cadre des ateliers. Je déclare céder par la présente, à titre gracieux, tous les droits d'exploitation commerciale et non commerciale concernant ma photographie et mon image, accompagnées ou non du son enregistré en vue d'exploitation de tout ou partie, au seul profit de ses producteurs, par tous les moyens de diffusion et sur tout support en France et à l'étranger à des fins pédagogiques.

Informations aux adhérents :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Collectif Misfits pour la gestion des activités. Conformément à la loi « informatique et liberté » vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en contactant le ou la Président (e) ou à son représentant pendant les prestations.

Modalités d'inscription :

La cotisation d'adhésion à l'association est exigible pour toutes activités, sauf accord du bénévole lors des séances d'inscription.

Une séance d'essai à une activité est possible à condition de vous inscrire au préalable. Vous devrez obligatoirement donner votre règlement avant la 2^{ème} séance. Attention pour les créneaux très demandés, la priorité est aux inscrits ayant donné leur règlement.

Lors d'un règlement en 3 fois, l'intégralité des chèques est donnée à l'inscription et ceux sont seront encaissés à chacun des trimestre (sauf indication contraire par l'adhérent ou son représentant légal)

Les cotisations :

L'adhérent s'engage pour l'année entière (de septembre 2024 à juin 2025) et à moins d'un déménagement à plus de 100km ou d'un problème médical grave (sur justificatif), un remboursement au prorata-temporis pourra être envisagé. En cas d'abandon en cours d'année, aucun remboursement n'est dû.

Pour des raisons pédagogiques, de contraintes de locaux ou d'équilibre financier, les activités sont prévues avec un nombre minimum et maximum de participants. Si le nombre minimum n'est pas atteint, l'activité peut être annulée et le Collectif Misfits vous rend votre paiement ou vous redirige dans un autre cours.

Si le nombre maximum est atteint, vous pouvez être placé sur liste d'attente ou remboursé si la prestation n'est plus possible.

Les activités hebdomadaires et sécurité des mineurs :

Par la signature de ce contrat, je m'engage également à respecter les locaux du Collectif Misfits (salles de travail, espaces communs), les personnes (équipe du théâtre et participants de l'atelier) ainsi que les horaires de l'atelier. L'association Collectif Misfits dégage toute responsabilité en cas d'accident survenant hors des locaux de l'activité. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur. Une copie de ce dernier pourra être fournie sur simple demande.

L'inscription à l'année comprend **30 cours par an** de septembre à mai 2025 (collégiens et lycéens) ou juin 2025 selon les répétitions et représentations des élèves.

Les accompagnateurs des mineurs et toute personne ne participant pas à l'activité sont priés de ne pas rester sur le lieu de l'activité.

La prise en charge des mineurs par les animateurs se fait à l'intérieur du local dans lequel se déroule l'activité et les animateurs sont présents uniquement aux horaires prévus. Par conséquent, ceux-ci ne sont pas en charge de garde des enfants après l'activité. Les enfants ne seront jamais seuls mais nous serons vigilants au retard des parents. Les parents ou accompagnateurs des mineurs sont responsables de la sécurité de leur enfant dès la fin de l'activité.

Je soussigné(e) _____ (à remplir par l'adhérent, ou par son tuteur légal s'il est mineur), déclare que l'adhérent ne présente pas de contre-indication à la pratique de son inscription.

Signature, précédée de la mention "lu et approuvé" Fait à Villefranche-sur-Saône, Date : Signature :

Signature